

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-05-38
Séance du mercredi 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*
 Date de convocation : mardi 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali		
GRANGE Michel	BOUVIER Joëlle	
CHARPIN Brigitte		
LALLAU Corentin	CHARMEAU Mickaël	
TICHADOU Virginie		
CHAPILLON Quentin		
COURS Océane		
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		Excusée pouvoir Michel GRANGE
BRIAND Yannick		
LEGRAND Anne-Sophie		
CHARMEAU Mickaël		Excusé pouvoir à LALLAU Corentin
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mr GRANGE Michel a été élu secrétaire.

OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE, cantine, TARIF pour l'année scolaire 2026/2027

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	13	2	2	11	2

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose pour les élèves de l'enseignement primaire (maternelle et élémentaire), un service de restauration scolaire le midi. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le tarif de ce service.

Pour la prochaine rentrée scolaire, il apparaît nécessaire de réviser ce dernier, afin de l'adapter à l'évolution de son coût. **Le prestataire fournisseur des repas va augmenter son tarif, pour la prochaine rentrée scolaire.** Dans cette période compliquée d'inflation et de hausse des frais de fonctionnement (denrées alimentaires, électricité, gaz & revalorisations salariales obligatoires), le prix du repas est en constante évolution et, quel que soit le tarif appliqué, reste bien inférieur à la dépense totale de la collectivité.

La commission finances a étudié plusieurs possibilités.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

👉 **Valide** le tarif *-selon quotient familial-* suivant, pour l'année scolaire 2026 / 2027,

QF 0 / 507 (+3%)	QF 508 / 799 (+3%)	QF 800 / 1 099 (3%)	QF 1 100 / 1 299 (+3%)	QF > 1 300 (+3%)
5.09 €	5.61 €	5.73 €	5.83 €	6.15 €

Extérieurs	6.25 €,
Sans réservation	6.42 €.

👉 **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
 Michel GRANGE

Le Maire,
 Alain COMBAZ


